



**Communiqué de presse**

Montrouge, le 7 décembre 2016

## **Précisions**

Le Crédit Agricole prend acte de la décision de la Commission européenne rendue ce jour, relative au dossier Euribor.

Le Crédit Agricole est convaincu de n'avoir pas commis d'infraction au droit de la concurrence. Il fera donc appel de la décision de la Commission.

Le paiement de l'amende n'affectera pas les comptes de l'exercice 2016, compte tenu des provisions constituées.

### **Contacts presse**

Charlotte de Chavagnac - 01 57 72 11 17 – [charlotte.dechavagnac@credit-agricole-sa.fr](mailto:charlotte.dechavagnac@credit-agricole-sa.fr)  
Alexandre Barat - 01 43 23 07 31 – [alexandre.barat@credit-agricole-sa.fr](mailto:alexandre.barat@credit-agricole-sa.fr)

Tous nos communiqués de presse sur [www.credit-agricole.com/Journaliste](http://www.credit-agricole.com/Journaliste)



@credit\_agricole